

**DOSSIER DE CANDIDATURE A RETOURNER AVANT LE 31 MAI 2016**

**Qu'est-ce que le Trophée Jean-Paul Lanly de l'Académie d'Agriculture de France pour la valorisation du bois français ?**

Par cette distinction, l'Académie d'Agriculture de France entend donner de la notoriété aux entreprises de la filière bois qui, quelle que soit leur taille :

- créent en France de la valeur ajoutée et des emplois,
- valorisent ainsi les ressources forestières nationales et leur diversité,
- et contribuent à améliorer la balance commerciale, très déficitaire, de ce secteur, en réduisant les importations de produits finis ou semi-finis, ainsi que les exportations de bois ronds (sans valeur ajoutée).

**Qui peut concourir ?**

Le Trophée est destiné à distinguer les entreprises ou les organismes :

- implantés sur le territoire national ;
- œuvrant dans le secteur de la filière bois : sciages, placages, panneaux, parquets, charpentes, emballages, meubles et autres objets en bois, constructions à base de bois, pâtes à papier, papiers et cartons ;
- utilisant et accroissant la consommation de bois français, selon des méthodes et procédés innovants (sur les plans technologiques ou organisationnels).

**À partir de 2016, deux Trophées seront remis annuellement : l'un pour les entreprises ou organismes de moins de 50 personnes, l'autre pour celles ou ceux de plus de 50 personnes.**

**Comment fonctionne l'attribution du Trophée ?**

Le Trophée est attribué par un jury comprenant des représentants :

- de l'Académie d'Agriculture de France,
- du ministère de l'Agroalimentaire, de l'Agriculture et de la Forêt (MAAF),
- du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique (MEIN),
- de l'interprofession France Bois Forêt (FBF),
- de l'association interprofessionnelle France Bois Industries Entreprises (FBIE),
- de l'association interprofessionnelle France Bois Régions (FBR),
- de l'institut technologique Forêt Cellulose Bois Ameublement (FCBA),
- du groupe de presse "Le Bois international".

La remise du Trophée se déroule au cours d'une cérémonie organisée sous l'égide de l'Académie d'Agriculture de France.

**Comment concourir ?**

Si vous souhaitez concourir (donc si votre entreprise répond aux critères du Trophée), vous pouvez télécharger le dossier de candidature sur le site internet de l'Académie d'Agriculture de France (<http://academie-agriculture.fr>) ou sur les sites des organismes partenaires.

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter le Trésorier Perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France : [tresorier-perpetuel@academie-agriculture.fr](mailto:tresorier-perpetuel@academie-agriculture.fr)

# FICHE DE PRESENTATION DE CANDIDATURE

## **1. Identification**

### **1.1 Entreprise candidate**

nom (raison sociale) :

adresse postale :

forme juridique :

capital social :

date de création :

activités principales & secondaires (codes NAF, rév. 2.2008) :

site internet :

chiffres d'affaires annuels :

	2000	2005	2010	2014	2015	2016	2017	2018	

nombre de salariés :

	2000	2005	2010	2014	2015	2016	2017	2018	

### **1.2 Porteur de la candidature**

nom, prénom :

fonction dans l'entreprise :

adresse postale :

téléphone fixe :

téléphone mobile :

adresse mail :

## 2. **Présentation de la candidature en fonction des critères d'éligibilité**

Joindre toute pièce étayant les réponses fournies (indiquer liste des pièces jointes, en section 4)

### 2.1. **Approvisionnement en bois rond (ou en produits en bois de 1<sup>ère</sup> transformation) d'origine française**

( si l'approvisionnement en bois (rond ou de première transformation) n'est pas à 100% d'origine française, indiquer le pourcentage réel et la méthode utilisée pour le déterminer)

volumes annuels approvisionnés en tonnes ou mètres-cubes (rayer mention inutile) :

	2000	2005	2010	2014	2015	2016	2017	2018	

commentaires :

### 2.2. **Augmentation de la capacité d'utilisation de bois rond (ou de produits en bois de première transformation) d'origine française**

capacités annuelles d'utilisation exprimée en :

	2000	2005	2010	2014	2015	2016	2017	2018	

commentaires :

### 2.3 **Mise en œuvre de méthodes et processus innovants dans la transformation de bois rond (ou de produits en bois de première transformation) d'origine française**

réponse

**3. Commentaires additionnels**

**4. Liste des pièces jointes**

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

**Certifié sincère et exact, à**

**,le**

*signature et cachet*